

L'an Deux Mil Six, le vingt et un Février, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de Février qui aura lieu le vingt sept Février.

Le Maire,

## **SÉANCE DU 27 FEVRIER 2006**

L'an Deux Mil Six, le vingt sept Février à dix huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : MM. BERIT-DEBAT, TESTUT, Melle LEGER, M. RAT, Mme VEYSSIERES, M. CHEVALARIAS, Mme LIABOT, MM. AUMASSON, GROUSSIN, Mmes COUVY, SUDRI, MM. TOUCHARD, BRUN, Mmes BONIN, BOUFFIER, MARTINET, M. DUVALLET, Mmes BARBA, DUPEYRAT, HUGOT, Mme DUMOULIN, MM. LABONNE, RENO, Mme LAVAUD.

EXCUSES : M. MANS → pouvoir M. CHEVALARIAS  
Mme SALLERON  
Mme COUDASSOT

Monsieur BRUN est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.**
- 2) **RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE.**
- 3) **REGLEMENT LUDOTHEQUE**
- 4) **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat annuel est obligatoire dans les deux mois du vote du Budget Primitif. Il permet d'effectuer une analyse des finances communales de l'année écoulée et d'avoir une vision prospective compte tenu des projets en cours.

Monsieur BERIT-DEBAT présente à l'Assemblée un diaporama des réalisations 2005 et les points forts envisagés pour 2006, le document sera transmis en mémoire à l'Assemblée et annexé au compte-rendu de séance.

Monsieur le Maire commente les divers ratios adressés à tous les Conseillers Municipaux avec leur convocation.

Il convient de noter que les moyennes Nationales, Régionales et Départementales traduisent un certain décalage puisque les comparaisons s'établissent avec les chiffres de 2002.

L'augmentation des charges du personnel prend en compte la pérennisation des emplois-jeunes.

L'effort d'équipement par habitant, en forte progression est la conséquence de la prise en compte sur 2005 de la construction de l'Hôtel de Ville et de la 5<sup>ème</sup> classe à l'Ecole Maternelle. La charge de la dette s'est accentuée depuis 2004 pour financer ces équipements.

Cependant la renégociation des emprunts a permis d'en lisser l'impact et de maintenir notre endettement dans la moyenne des communes de même strate.

En 2006, la Commune va poursuivre sa politique sur l'habitat. Des négociations ont été lancées pour l'acquisition des terrains appartenant au Conseil Général de la Haute-Vienne.

La Société 4M a obtenu les autorisations de lotir. Conformément à notre Plan Local d'Urbanisme 9 logements sociaux seront réalisés pour cette opération en partenariat avec Horizon Habitat.

Le dossier le plus important pour cette année sera celui de restructuration de l'Ecole Primaire. Dans la mesure où les coûts seraient accessibles, il sera demandé aux architectes d'apporter une dimension environnementale au projet.

L'excédent dégagé au Budget Principal permettra sans doute de financer les investissements 2006 sans avoir recours à l'emprunt.

De même, le Budget Assainissement permettra de réaliser confortablement la 12<sup>ème</sup> tranche (Buanderie) voir une tranche supplémentaire étant entendu que les travaux ne doivent pas être engagés avant l'attribution des subventions du Conseil Général.

## **RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 Octobre 2005, le Conseil Municipal a approuvé le programme de restructuration de l'école primaire et le lancement de la procédure pour le marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée.

Un appel à candidatures a été lancé le 22 Novembre 2005 avec remise au 16 Décembre 2005.

Trois candidats ont été retenus et ont remis pour le 16 Janvier leur meilleure offre.

<b>Entreprises</b>	<b>Taux de rémunération pour mission de base</b>	<b>Taux de rémunération pour OPC</b>	<b>Mission (base + OPC) €/ H.T.</b>	<b>Remarques</b>
HALLER Jean Hervé	8,70 %	0,90 %	44 160	Taux global : 9,60 %
BOURGEOIS & VIGIER	11,60 %	1,50 %	60 260	Taux global : 13,10 %
Atelier ANDRON	8,50 %	1,00 %	43 700	Taux global : 9,50 %

Il est proposé de retenir l'Atelier ANDRON pour un taux de rémunération de 9,50 %. Mission de base et OPC comprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de maîtrise d'œuvre correspondant à la présente décision.

## **REGLEMENT LUDOTHEQUE**

Madame LIABOT, Adjointe déléguée, rappelle à l'Assemblée que la Commune a mis à disposition des habitants et des assistantes maternelles de la Commune depuis 2000 une ludothèque. Afin d'optimiser l'utilisation de ce lieu de sociabilisation réservé aux « tous petits », il est proposé à l'Assemblée d'adopter un règlement intérieur spécifiant les conditions générales d'utilisation des locaux et les règles spécifiques d'accès à ce service.

Après en avoir débattu et apporté quelques rectifications au projet proposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement joint à la présente délibération.

## **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **CONTRAT D'ENTRETIEN AQUINET :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le présent contrat concerne la remise en propreté des réseaux d'extraction de la cuisine centrale, du Centre Socio-Culturel, de l'Ecole Maternelle ainsi que la Salle de Convivialité.

La Société AQUINET se propose de réaliser cet entretien obligatoire pour un montant de 613 € H.T. par intervention à raison d'une intervention par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

### **ESPACE ECONOMIE EMPLOI – CONVENTION 2006 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Espace Economie Emploi est un lieu d'animation de coordination des dispositifs d'insertion, de formation autour de six axes principaux : les services, l'information et l'orientation, la formation, l'emploi, les porteurs de projets et l'entreprise.

Il est proposé de reconduire pour 2006, l'aide financière de 0,30 € par habitant soit 1 199,70 € annuel.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise la signature de la convention 2006.

### **MISSION LOCALE / CONVENTION 2006 :**

Monsieur le Maire rappelle que la Mission Locale s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés.

La Mission Locale a pour vocation d'aider ces personnes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle.

La participation de la Commune pour 2005 s'élevait à 0,50 €/habitant soit un montant annuel de 1 999,50 €.

Il est proposé de reconduire cette participation pour l'année 2006.

Le Conseil Municipal a approuvé cet exposé et après en avoir délibéré, accepte la participation de 0,50 €/habitant soit 1 999,50 € et autorise le Maire à signer la convention.

Monsieur le Maire fait une rétrospective des événements survenus en soirée le 17 Février 2006 dans le secteur de La Courie : un surplomb de 5 à 6 mètres s'est effondré sur la maison de Monsieur et Madame PALACIOS qui ont eu beaucoup de chance de ne pas être blessés lors de l'éboulement. Ils sont cependant encore très choqués par cet événement consécutif aux effets conjugués de la sécheresse, du gel et des fortes précipitations de ces derniers jours.

La Municipalité a immédiatement alerté les services Préfectoraux et demandé le classement en catastrophe naturelle. Monsieur le Préfet s'est engagé à soutenir le dossier auprès du Ministère. Monsieur et Madame PALACIOS se sont relogés à proximité ; leur maison devra certainement être rasée.

Cette actualité relance la problématique des carrières et des dolines. Elle conforte aussi dans la position prise par les Elus sur l'instauration du Plan de Prévention des Risques interdisant à l'avenir toutes constructions sur les secteurs à risque.

Il n'en demeure pas moins que des habitations existent dans ces zones sensibles (Chicoins Empeyraud) et qu'il appartient aux services de l'Etat (DRIRE) d'engager un diagnostic afin de vérifier si ces habitants n'encourent pas de risques majeurs.

Le Secrétaire Général de la Préfecture est venu visiter la Commune le 21 Février 2006. Sa venue a été l'occasion de mettre l'accent sur les dossiers les plus importants dont ceux relatifs à la sécurité.

Le programme de cette journée prévoyait :

<b>08 H 45</b>	Accueil Mairie de Chancelade
<b>09 H 00 - 10 H 00</b>	Visite Zone Economique des Gabares et de l'Entreprise CETEC Industrie
<b>10 H 00 - 10 H 45</b>	Visite Complexe Sportif de Chercuzac - Maison des Jeunes Visite chantier Clairsienne Construction 50 logements H.L.M. Pas de l'Anglais
<b>11 H 00 - 12 H 00</b>	Visite Centre-Ville Bibliothèque, Ludothèque, Agrandissement Ecole Maternelle
<b>12 H 00 - 13 H 00</b>	Rencontre échange avec Conseil Municipal
<b>13 H 00 - 14 H 30</b>	Déjeuner sur place
<b>15 H 00 - 16 H 00</b>	Visite patrimoine : Beauronne - Andrivaux - Abbaye - Reymonden – Carrière – La Courie

- Madame MARTINET demande où en est l'étude sur la réaffectation des locaux de l'ancienne Mairie et du logement du receveur des Postes.  
Elle indique que l'Association AGRI Bio de Périgueux serait intéressée pour s'implanter sur notre territoire.

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment de l'ancienne Poste est actuellement occupé en partie par l'Association Périgourdine d'Accompagnement Social et Educatif des Gens du Voyage. Pour le rez-de-chaussée, une réflexion a été lancée pour le relogement de la section Peinture sur Soie suite à la demande de l'Amicale Laïque. Concernant l'ancienne Mairie, des pourparlers avec le Conseil Général sont engagés pour l'installation de l'A.D.A.M. 24 avec un loyer de 16 000 €/an. Au préalable, à toute installation des travaux seront nécessaires. L'Agence Technique a pour mission de faire une estimation des travaux.

Cette proposition est une opportunité de rentabiliser un espace important dans le centre-ville. Il est indiqué également que des études ont été demandées pour transformer le logement de l'ancienne Poste en logement social.

En tout état de cause, Monsieur le Maire indique qu'une solution sera trouvée pour héberger la section Peinture sur Soie.

- Monsieur GROUSSIN informe l'Assemblée des nouvelles dispositions concernant la grippe aviaire qui feront, à nouveau, l'objet d'une information à la population par voie d'affichage et de presse.
- Pour terminer, Monsieur le Maire tient à adresser des remerciements à l'équipe technique municipale pour leur réactivité et leur implication lors du déneigement.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

